



Commune de BULLY

Délibération du  
Conseil Municipal du 09 Avril 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation : 04/04/2024

Secrétaire de séance : Séverine PERRUQUON

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt- heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOLET Sébastien, CLAIRET Aline (arrivée 20h35), DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves PERRUQUON Séverine, PONCET Éric

**DEL 2024-04-11 : Délibération portant vote des subventions aux associations**

Rapporteur : Séverine PERRUQUON

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (compte 6574) donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (article L. 2311-7 du code général des collectivités territoriales).

La répartition de l'enveloppe budgétaire affectée au compte 6574 pour l'exercice 2024, précisée en annexe de la délibération, représente un montant total de 96 806.01 €. Les montants proposés peuvent intégrer les avances versées à certaines associations. Dans ce cas, seul le solde sera dû.

Association	BP 2024
Aînés de la Salette	200,00 €
Amicale des classes	1 000,00 €
Amicale des Pompiers	400,00 €
Amicales de boules de Bully	850,00 €
Aphra	100,00 €
Association "Gym pour tous"	150,00 €
Bully Gym	100,00 €
Chorale de Bully	250,00 €
Club Bon Accueil	400,00 €
Club photo de bully	250,00 €

Excusés :

Madame Annick BRUN-PEYNAUD pouvoir à Séverine PERRUQUON

Monsieur Ludovic BOURBON pouvoir à Jean-François CHEVALIER

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

Absents :

Madame Pascale GOUTTE

Monsieur Pierre-Alexis NICOLA

Football club de Bully	1 350.00 €
Société de chasse de Bully	450.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>5 500.00 €</b>
A.P.E.L	581,60 €
ADMR St Germain/Nuelles/Bully	1 972,20 €
Association école Saint Vincent	42 196.64 €
Association les P'tits Loups	23 494,00 €
Bibliothèque Communale	2 700,00 €
MJC centre de loisirs	18 778.00 €
Solidarité partage	456.72 €
Sou des écoles de Bully	1 126.85 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>91 306.01 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96 806.01 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, 17 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

**APPROUVE** la répartition des subventions aux associations concernées telle qu'elle est proposée ci-dessus,

**PRECISE ET AUTORISE** que ces subventions soient versées dans les conditions de la présente délibération et après transmission aux services municipaux des documents permettant l'instruction complète de leur requête.

**DIT QU'**une avance de 30 % sera versée à l'OGEC Saint Vincent dans l'attente de la signature de la convention annuelle.

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget primitif 2024, chapitre 65, article 6574 pour les subventions de fonctionnement, aux associations et autres personnes de droit privé.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 10 avril 2024 A Bully  
Le Maire,  
Charles-Henri BERNARD



La secrétaire de séance  
Séverine PERRUQUON

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Séverine Perruquon', is written below the name of the secretary.